



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2019

Le deux septembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Monsieur Jacques POUGET, Maire.

**Etaiet présents** : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD, Jean-Luc SEGUY.

**Etait absent et a donné procuration** : Michel DURAND donne procuration à Paul PINSARD.

**Etait absente** : Aline JACQUET,

**Etait absente excusée** : Cristel MARTINEZ.

Madame Magali BOISSET est désignée secrétaire de séance.

### **Rappel de l'ordre du jour :**

**1 – Attribution du marché de travaux : aménagement du bourg secteur du Balat**

**2 – Décision modificative budgétaire n°1 – budget principal**

**3 – Modification des effectifs**

**4 – Bilans de l'année scolaire 2018-2019 et préparation de l'année scolaire 2019-2020 :**

- Restaurant scolaire
- Ecole primaire
- Ecole maternelle
- Accueil de loisirs périscolaire (ALSH)

**5 – Rapport sur le prix et la qualité du service du SPANC (service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne**

**6 – Questions diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 15 juillet 2019 en vue de son approbation.

Aucune observation n'est faite et le compte rendu est approuvé à la majorité avec un vote contre (Sébastien NODARI) et deux abstentions (Charles LONJOU et Patricia CHATELIN).

**Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :**

**Décision n°2019-11** : création d'une nouvelle activité à la piscine : initiation à la plongée : tarif de la séance : 5 €.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1 – Modifications des effectifs**

Suite au conseil municipal du 15/07/2019, il y a eu des changements au niveau du personnel d'animation pour l'encadrement des enfants sur les temps périscolaires.

Départ d'un adjoint d'animation à 18h/semaine, annualisé 11.5h/semaine.

Cristel MARTINEZ, adjointe en charge des affaires scolaires vous propose les modifications suivantes :

- **Création d'un poste d'adjoint d'animation à 7h/semaine annualisée au 03/09/2019,**
- **Création d'un poste d'adjoint technique à 23h/semaine au 02/09/2019**
- **Création d'un poste d'adjoint technique à 18h/semaine pour l'entretien des locaux au 01/10/2019.**
- *suppression d'un poste d'adjoint technique à 29 h/semaine (créé le 15/07/2019).*

- *Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 11.5h/semaine (le poste vacant).*

De plus, un agent, adjoint d'animation vient de renouveler sa mise en disponibilité le 28/08/2019, son remplacement était assuré par un adjoint d'animation à 10 h/semaine pour une durée d'un an.

Il convient de créer à nouveau ce poste d'adjoint d'animation à 10h/semaine à compter du 02/09/2019 et pour un an. Ce contrat pourra être renouveler une fois.

- **Création d'un poste d'adjoint d'animation à 10h/semaine à compter du 02/09/2019.**

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité ces 4 créations de postes et autorise le Maire à signer les contrats correspondants.**

## **2 – Droit de préférence : dispositions de l'article L 331-24 du Code Forestier**

*(Karine BACH ne prend pas part au vote et quitte la séance pour ce point de l'ordre du jour)*

L'étude notariale nous adresse un dossier à soumettre au droit de préférence institué par l'article L.331-24 du Code Forestier.

Il s'agit de la parcelle AC 186 d'une contenance de 3 137 m<sup>2</sup> indiqué lot 2 sur le plan, issue de la division de la parcelle AC 47 appartenant à Aurélien AYMARD pour un montant de 52 000 €.

Après avoir donné lecture des dispositions de l'article 331-24 du Code Forestier, le Maire propose de ne pas exercer le droit de préférence pour ce terrain.

**Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préférence pour la parcelle AC 186.**

## **3 - Plan de financement : réfection de la toiture du travail à ferrer situé à Saint Hilaire**

Lors de la visite du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour examiner le projet de restauration du four de Lacayrède, le technicien a suggéré l'intérêt de restaurer le travail à ferrer. Monsieur Philippe PARIAT en charge du Patrimoine a fait établir deux devis.

-Christian BES de Varaire pour un montant de 3 256 € HT soit 3 907.20 € TTC,

-Sarl MAILLOT KYSEL de Bach pour un montant de 4 037.64 € HT soit 4 441.40 € TTC.

Je vous propose le plan de financement suivant en prenant le devis de Christian BES pour 3 256 € HT soit 3 907.20 € TTC.

Subvention du Département (25%) : 814 €

Subvention de la Région (25%) : 814 €

Total du financement : 1 628 €

Fonds libres ou emprunt : 2 279.20 €

**Total des travaux : 3 907.20 €.**

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le plan de financement ci-dessus et autorise le Maire à solliciter les partenaires financiers correspondants.**

## **4 – Avenant n° 1 au Lot 1 : terrassement, VRD pour l'aménagement des terrains de sports**

**dans l'enceinte du futur complexe sportif : Jean-Luc SEGUY arrive en séance.**

\*Le marché de travaux a été attribué le 1/03/2019 pour un montant d'offre de base de 248 407.95 €.

\*Par ordre de service n° 2 du 2/04/2019, nous avons notifié la tranche optionnelle n°1 pour drainage pour 33 999 € HT et la tranche optionnelle n°2 pour clôtures pour 68 769.20 € HT.

Montant du marché offre de base + tranches optionnelles : 351 176.15 € HT soit 421 411.38 € TTC.

En cours de chantier, des travaux imprévus ont été nécessaires pour pallier à la découverte de résurgences. Les travaux ont nécessité le captage de ces résurgences et le drainage des eaux afin de les évacuer des zones d'aménagement.

La maîtrise d'œuvre a reçu la proposition de devis de l'entreprise RAFFY pour effectuer ces travaux. Elle a validé ce devis et nous propose le montant global de 42 546 € HT, il se répartit en :

-captage des résurgences : 32 715 €

-extension des réseaux : 9 831 €

La maîtrise d'œuvre pense qu'il serait opportun de récupérer et de stocker ces eaux en vue d'arrosage durant l'été et de diminution les frais de fonctionnement.

Proposition de valider cet avenant de 42 546 € HT soit 51 055.20 € TTC et prolongation du délai d'exécution de 3 mois à compter du 2/09 pour les deux lots 1 et 2.

Sébastien NODARI décide de ne pas prendre part au vote.

**Après examen, l'assemblée valide à la majorité cet avenant, donne l'autorisation au maire de le signer et autorise une prolongation du délai d'exécution de 3 mois.**

#### **5 – Convention de mise à disposition de personnel**

Il est proposé le projet de convention de mise à disposition entre la commune et l'association de football club Lalbenque-Fontanes pour l'utilisation d'un adjoint d'animation à compter du 7/10/2019 pour une durée de 3 ans renouvelables. L'agent sera animateur dans leur équipe pour un nombre d'heures définies et lissé et un remboursement mensuel sur la base du coût réel de l'agent.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le projet de convention de mise à disposition et autorise le Maire à signer la convention correspondante.**

#### **6 – Cession de terrain à Lissaure : Rectificatif**

Lors de la séance du 24/06/2019, l'assemblée a délibéré sur la cession de terrain à la zone artisanale de Lissaure.

Il a été délibéré la cession du terrain pour 10 € HT le m<sup>2</sup> et le bâtiment : 20 000 € HT.

Le service des impôts des collectivités avait été sollicité pour la question de l'assujettissement à la TVA, mais la réponse a été formulée et confirmée après le 24/06.

Il s'avère que la vente de ce bâtiment et de ce terrain ne sont pas assujettis à la TVA, donc il convient de fixer le prix de vente du bâtiment à 20 000 € et le terrain à 10 € le m<sup>2</sup>.

**Après examen, l'assemblée valide à la majorité la rectification pour un prix de vente du bâtiment de 20 000 € et un prix du terrain à 10 € le m<sup>2</sup>.**

#### **7 – Marché d'approvisionnement du samedi matin : extension du périmètre**

La mise en place du marché du samedi matin de 7 h 30 à 12 h 30 a été validé en séance du conseil municipal du 22/03/2005.

Un arrêté municipal du 6/05/2005 porte règlementation du marché d'approvisionnement du samedi matin.

Suite à de nouvelles attributions d'emplacements, le marché s'est agrandi et il convient de valider l'extension du périmètre d'approvisionnement.

Je vous propose d'examiner le projet d'arrêté refondu à partir de l'arrêté initial du 06/05, l'intégration du modificatif du 24/06 et les modifications concernant l'extension du périmètre dans son article premier.

L'ensemble des chambres consulaires ont été sollicitées pour émettre un avis, compte tenu des congés annuels de chacun, nous n'avons pas pour l'instant les retours.

Ce projet est présenté pour votre information et il sera validé lors d'une prochaine séance après retour des avis des chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, chambre d'agriculture et syndicat des commerçants non sédentaires).

#### **8 – Autorisation d'installation temporaire de cirques avec animaux sauvages sur la commune**

En question diverse du conseil municipal du 15/07/2019, Monsieur PASQUIER Daniel a sollicité que le débat soit ouvert sur l'installation temporaire de cirques avec animaux sauvages sur la commune.

De plus, l'association de l'ASEL a déposé en mairie un courrier le 21/08/2019 pour solliciter la collectivité à suspendre les autorisations d'installation aux cirques exploitant des animaux sauvages.

Après prise de paroles des uns et des autres sur ce sujet, le Maire souhaite avoir l'avis du conseil municipal et propose qu'il soit voté à bulletin secret l'autorisation d'installation temporaire de cirques avec animaux sauvages sur la commune.

Les résultats du vote sont les suivants : 9 élus ont voté **pour** l'autorisation d'installation temporaire de cirques avec animaux sauvages et 3 votes **contre**, 2 **abstentions** et 3 votes **blancs**.

#### **9 – Projet d'installation de panneaux photovoltaïques**

Suite à un entretien début août avec Monsieur LACAM entreprise MECOJIT de Capdenac, nous sommes allés sur deux sites : le stade à Guiraudou et le terrain BX 275 zone de Lissaure à côté du bâtiment de la chasse.

2 projets d'installations de panneaux photovoltaïques sur bac acier sont proposés.

- Stade de Guiraudou : dans un premier temps : panneaux photovoltaïques sur la toiture du futur bâtiment, à voir avec la future maîtrise d'œuvre qui sera missionnée.
- Dans un deuxième temps : couverture en panneaux photovoltaïques possible sur la toiture des futures tribunes.
- Projet de bâtiment pour les ateliers municipaux sur le restant de parcelle BX 275 à côté du bâtiment de la chasse, (étude réalisée : coûteuse car éloignement du transformateur pour le raccordement).

Suite à ces éléments, je sollicite votre accord pour poursuivre les études. Accord à l'unanimité.

### **10 – Demande de subvention**

L'association Lac réactivité a sollicité une aide financière de 200 € pour le graff au Lac de Marcenac, la commission vie associative propose 100 €.

Il est rappelé que les subventions aux associations sont octroyées une fois par an lors du vote du budget et que des subventions complémentaires dans l'année doivent être sollicitées à titre exceptionnel.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité avec une abstention celle de Josiane LINON l'attribution de 100 €.**

### **11 - Questions diverses**

- Le Maire présente le rapport public sur la qualité du service d'assainissement 2018 : les services du SYDED viennent de nous l'adresser pour présentation et vote. Ce document est consultable en Mairie aux heures d'ouverture. **Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité avec une abstention celle de Patricia CHATELIN.**
- **INFORMATIONS :**
- L'opération de travaux pour l'isolation du bâtiment de Lavayssade, nous avons besoin de solliciter un architecte afin de préparer et déposer une déclaration de travaux et de suivre le chantier. Accord à l'unanimité.
- L'opération de travaux : réhabilitation de la maison Boissy : besoin de déposer un document d'urbanisme, consultation entreprises et suivi chantier : autorisation à consulter un architecte. Accord à l'unanimité.
- Le SYDED a adressé le 19/08 le rapport annuel ainsi que le compte administratif 2018. Ces documents sont consultables en mairie aux heures d'ouverture.
- Charles LONJOU informe le Maire qu'il serait utile d'équiper d'autres bâtiments ou infrastructures de défibrillateurs pour assurer pour faciliter les premiers secours. Actuellement, nous avons 3 défibrillateurs (façade de la mairie, gymnase et piscine).
- Monsieur le Maire donne l'information du projet de vente par le Diocèse du presbytère de ST HILAIRE. Il a également reçu un projet de deux paroissiens qui souhaitent que ce presbytère soit conservé pour la population locale. Monsieur le Maire va se renseigner auprès de l'établissement public foncier pour une éventuelle prise en charge avant transaction. D'autres informations seront communiquées à une prochaine séance.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 35.

LALBENQUE, le 6/09/2019

Le Maire

Jacques POUGET.